

# **CHAPITRE 1**

---

## **INTRODUCTION**

## **Auteurs**

Riitta Pipatti (Finlande) et Sonia Maria Manso Vieira (Brésil)

## Table des matières

1	Introduction	
1.1	Introduction.....	4

## Figure

Figure 1.1	Structure du Secteur des déchets.....	4
------------	---------------------------------------	---

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 INTRODUCTION

Le volume “Déchets” comporte des orientations méthodologiques pour estimer les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de méthane (CH<sub>4</sub>) et d’oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) des catégories suivantes:

- Élimination des déchets solides (Chapitre 3),
- Traitement biologique des déchets solides (Chapitre 4),
- Incinération et combustion à l’air libre des déchets (Chapitre 5),
- Traitement et rejet des eaux usées (Chapitre 6).

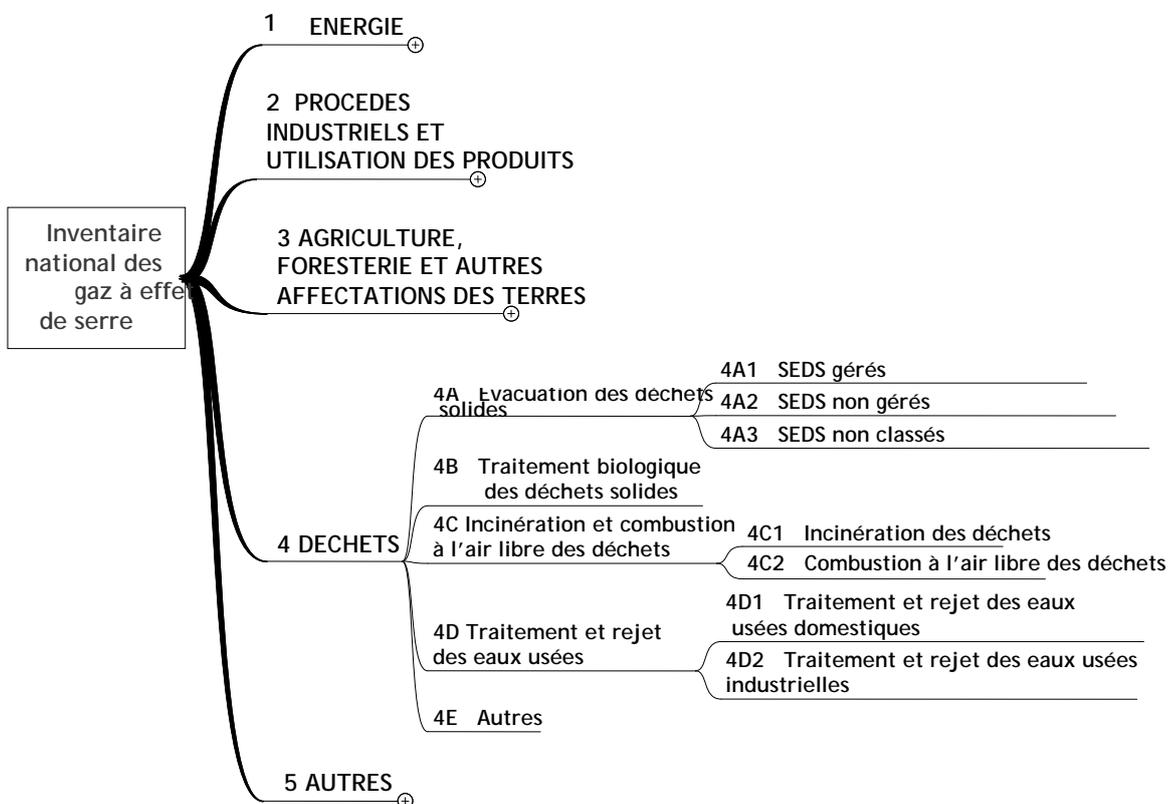
Le chapitre 3 (Élimination des déchets solides) contient également une méthodologie pour estimer les changements constatés dans le carbone que renferment les sites d’élimination des déchets solides (SEDS) et qui sont signalés comme élément d’information dans le Secteur des déchets (voir également le Volume 4, AFAAT, Chapitre 12 « Produits ligneux récoltés »).

Le chapitre 2 (Production, composition et données de gestion des déchets) fournit des orientations générales sur la collecte des données pour la gestion des déchets solides y compris l’élimination, le traitement biologique, l’incinération et la combustion à l’air libre des déchets.

Les catégories et les activités du Secteur des déchets, ainsi que leurs définitions, sont reprises au Tableau 8.2 du chapitre 8 du Volume 1 (Orientations générales et établissement des rapports). Les *bonnes pratiques* recommandent d’appliquer ces catégories, de façon aussi exhaustive que possible, lors de l’établissement des rapports.

La figure 1.1 illustre la structure de catégories du Secteur des déchets et la codification de leurs catégories GIEC.

**Figure 1.1** Structure du Secteur des déchets



Comme on peut s'y attendre, les émissions de CH<sub>4</sub> provenant des SEDS constituent la principale source d'émissions de gaz à effets de serre dans le Secteur des déchets. Les émissions de CH<sub>4</sub> provenant du traitement et du rejet des eaux usées peuvent être significatives elles aussi.

L'incinération et la combustion à l'air libre de déchets contenant du carbone fossile (ex. : plastiques) sont les principales sources d'émission du CO<sub>2</sub> dans le Secteur des déchets. Toutes les émissions de gaz à effets de serre provenant de déchets à valorisation énergétique, où les matériaux de déchets sont utilisés directement comme combustible ou transformés en combustible, doivent être calculées et présentées sous la rubrique « Secteur de l'énergie ». Les orientations fournies au Chapitre 5 du présent Volume sont, en règle générale, valables pour la combustion des déchets avec ou sans récupération d'énergie. Du CO<sub>2</sub> est également produit dans les SEDS, lors du traitement des eaux usées et le brûlage de déchets non fossiles ; cependant, ce CO<sub>2</sub> étant d'origine biogénétique, il n'est pas inclus comme élément d'information dans ce secteur<sup>1</sup>. Dans le Secteur de l'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion de matériaux biogénétiques, y compris le CO<sub>2</sub> issu des applications de déchets à des fins de valorisation énergétique, sont signalées comme élément d'information. L'oxyde nitreux est produit dans la plupart des procédés de traitement visés dans le volume « Déchets ». L'importance des émissions de N<sub>2</sub>O varie selon le type de traitement et les conditions qui l'entourent.

Le traitement et le rejet des déchets et des eaux usées peuvent produire des émissions de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et du monoxyde de carbone (CO) ainsi que de l'ammoniac (NH<sub>3</sub>). Or, le présent Volume ne fournit pas de méthodologies particulières pour le calcul des émissions de ces gaz et le lecteur est invité à consulter les lignes directrices élaborées dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (EMEP/Manuel CORINAIR, EEA, 2005) et la Compilation des facteurs d'émission de polluants atmosphériques de l'Agence américaine de protection de l'environnement (U.S./EPA, 1995). Les émissions NO<sub>x</sub> et NH<sub>3</sub> du Secteur des déchets peuvent entraîner des émissions indirectes de N<sub>2</sub>O. Les NO<sub>x</sub> proviennent principalement du brûlage de déchets solides alors que les NH<sub>3</sub> proviennent du compostage. Globalement, les émissions indirectes de N<sub>2</sub>O du Secteur des déchets devraient être négligeables. Cependant, lorsqu'il existe des estimations de NO<sub>x</sub> et de NH<sub>3</sub>, les *bonnes pratiques* recommandent de calculer les émissions indirectes de N<sub>2</sub>O pour pouvoir établir un rapport complet (cf. Chapitre 7 du Volume 1).

Le champ d'application du Volume « Déchets » est similaire aux *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (Lignes directrices de 1996, GIEC, 1997)* et aux *Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux (GPG2000, GIEC, 2000)*. Les sous-catégories ci-dessous ont été ajoutées pour compléter les lignes directrices et couvrir les principales pratiques de gestion des déchets:

- Traitement biologique des déchets solides: des orientations, pour le calcul des émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O issues du traitement biologique (compostage, décomposition anaérobie dans les installations de biogaz), sont fournies au Chapitre 4 « Traitement biologique des déchets solides ».
- Combustion à l'air libre des déchets: des orientations, pour calculer les émissions provenant de la combustion à l'air libre de déchets ainsi que pour estimer les émissions de CH<sub>4</sub> provenant de l'incinération, viennent compléter les orientations précédentes sur l'incinération des déchets présentées au Chapitre 5 « Incinération et combustion à l'air libre des déchets ».
- Fosses septiques et latrines: On trouvera au Chapitre 6 « Traitement et rejet des eaux usées » des méthodes de calcul des émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O provenant des fosses septiques et des latrines ainsi que celles issues du rejet des eaux usées dans les voies d'eau.

---

<sup>1</sup> Les émissions de CO<sub>2</sub> d'origine biogénétique sont couvertes dans les méthodologies et sont signalées comme des variations des stocks de carbone dans le Secteur AFAAT ou qu'elles n'ont pas besoin d'être comptabilisées car l'absorption correspondante de CO<sub>2</sub> par les plantes n'est pas signalée dans l'inventaire (ex. : cultures annuelles).

## Références

- EEA (2005). *EMEP/CORINAIR. Emission Inventory Guidebook – 2005*. European Environment Agency. URL: <http://reports.eea.eu.int/EMEPCORINAIR4/en>
- IPCC (1997). *Revised 1996 IPCC Guidelines for National Greenhouse Inventories*. Houghton, J.T., Meira Filho, L.G., Lim, B., Tréanton, K., Mamaty, I., Bonduki, Y., Griggs, D.J. and Callander, B.A. (Eds). Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), IPCC/OECD/IEA, Paris, France.
- IPCC (2000). *Good Practice Guidance and Uncertainty Management in National Greenhouse Gas Inventories*. Penman, J., Kruger, D., Galbally, I., Hiraishi, T., Nyenzi, B., Enmanuel, S., Buendia, L., Hoppaus, R., Martinsen, T., Meijer, J., Miwa, K. and Tanabe, K. (Eds). Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), IPCC/OECD/IEA/IGES, Hayama, Japan.
- U.S.EPA (1995). U.S. EPA's Compilation of Air Pollutant Emissions Factors, AP-42, Edition 5. <http://www.epa.gov/ttn/chief/ap42/>. United States Environmental Protection Agency.